

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024

. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-173

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 50

. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme VERGULDEZONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

**CESSION DES PARCELLES AC 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301 ET 302 SUR EPPEVILLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Développement Économique en date du 18 septembre 2024,

Considérant que la Communauté de Communes n'a aucun projet pour les parcelles AC 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301 et 302 située sur Eppeville,

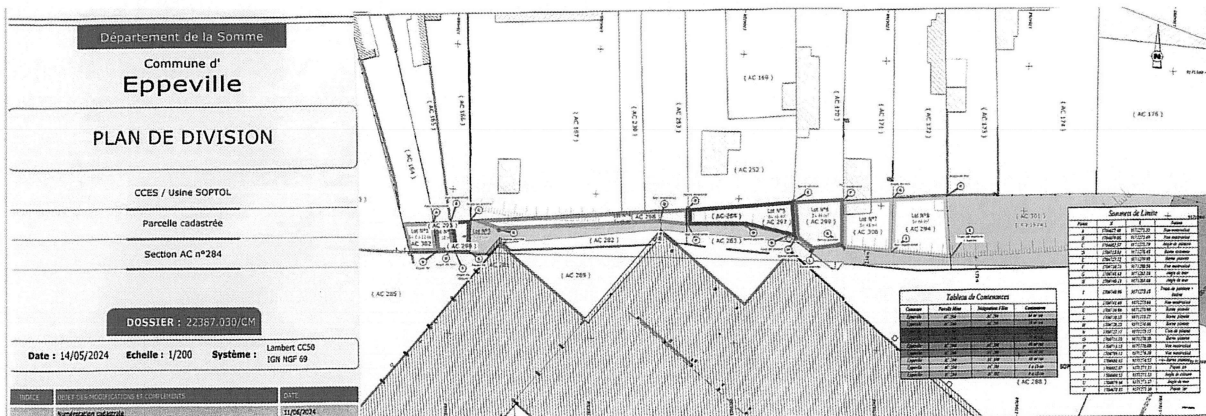
VU l'avis des domaines sollicité le 18 septembre (référence n°19992082),

Considérant que la demande initiale de cession des parcelles a été déposée depuis plus d'un mois sans qu'aucun retour n'ait été reçu,

Considérant que, faute de réponse dans ce délai, la Communauté de Communes est en droit de procéder à la cession,

Considérant que la cession se fera à titre symbolique pour un montant de 1 € par parcelle hors taxe net vendeur,

Considérant que les frais notariés afférents à ces cessions seront à la charge exclusive des acquéreurs,



Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la cession des parcelles listées ci-après situées sur la commune d'Eppeville, aux acquéreurs mentionnés, pour un montant de 1 € par parcelle hors taxe net vendeur :

La parcelle AC 294 (64 m<sup>2</sup>) à Jérôme et Irène Laout

La parcelle AC 295 (10 m<sup>2</sup>) à Soptol

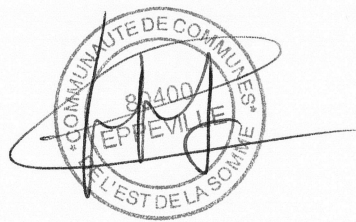
La parcelle AC 296 (10 m<sup>2</sup>) à Soptol

La parcelle AC 297 (48 m<sup>2</sup>) à Bernard et Josselin Gorguet

La parcelle AC 298 (49 m<sup>2</sup>) à Bernard et Josselin Gorguet  
La parcelle AC 299 (44 m<sup>2</sup>) à Norbert et Isabelle Leclercq  
La parcelle AC 300 (48 m<sup>2</sup>) à Jérôme et Irène Laout  
La parcelle AC 301 (415 m<sup>2</sup>) à Soptol  
La parcelle AC 302 (13 m<sup>2</sup>) à Soptol

- précise que les frais de notaire seront pris en charge par les acquéreurs,
- autorise le Président ou le vice-président Jean-marc Wissocq à signer tout acte nécessaire à la cession des parcelles et à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le



ID : 080-200070985-20241128-DELIB\_2024\_173-DE